

**SECTION 1. Identification de la substance / préparation et de la société**

**1.1 Nom du produit** **Charge Flowtex** (not for colour White) Poids brut 11.2 kg.  
Peut être étiquetés comme Flowshield SL & Charge Flowtex, poids brut différent, 13,9 kg.

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations  
déconseillées**

**Utilisation :** composant de charge pour le système de revêtement de sol à base de résine Charge flowtex.

**Utilisations déconseillées :** Bricolage à domicile, le matériau étant mélangé avec des composants dangereux, une formation est nécessaire pour maîtriser les étapes de mélange et d'application.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Flowcrete UK Ltd., The Flooring Technology Centre, Booth Lane, Moston, Sandbach, Cheshire. UK. CW11 3QF .  
Tel: +44 (0) 1270 753000 Fax: +44 (0) 1270 753333  
E-mail : ehs.uk@flowcrete.com Website : <http://www.flowcrete.co.uk>

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+44 (0) 1270 753000 heures d'ouverture 9 heures-17 heures, heure britannique, du lundi au vendredi. En anglais seulement.

**SECTION 2. Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008/CE [CLP]**

- Mélange classé non dangereux.

**Classification selon la directive 1994/45/EC DPD**

- Mélange classé non dangereux.

Ce composant ne répond pas aux critères de classification dans une classe de danger, la fiche de données est fournie car il y a des niveaux d'exposition en milieu professionnel applicables.

**2.2 Éléments d'étiquetage :**

Étiquetage selon la Directive 1994/45/EC DPD

Composant (s) dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : aucun

Étiquetage : pas de symboles.

Phrases-R : aucune

Phrases S : aucune

Déclaration de dispositions particulières : aucune

**2.3 Autres dangers**

Limites d'exposition en milieu professionnel du Royaume-Uni - voir la section 8.

## SECTION 3. Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Description du mélange : Mélange de carbonate de calcium et de magnésium (n ° CAS 16389-88-1), avec des sables siliceux lavés et séchés (n ° CAS 14808-60-7). Il peut y avoir une trace de silice cristalline respirable.

Enregistrement REACH - les substances sont exemptées d'enregistrement.

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Contact avec la peau** : Pas de matière dangereuse, se laver avec du savon et beaucoup d'eau.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux** : Tenir les paupières ouvertes et rincer soigneusement et abondamment avec beaucoup d'eau.

Consulter un médecin si l'irritation persiste, irritation mécanique.

**Inhalation** : Pas de mesures spéciales de premiers secours. Transporter la personne incommodée à l'air libre et consulter un médecin si nécessaire.

**Ingestion** : Non dangereux. Aucune mesure d'urgence particulière.

**Protection des secouristes** : Soyez conscient que les autres matériaux utilisés peuvent être classés comme dangereux.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés les plus importants

Voir la section 11, aucune autre information pertinente disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 5. mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Aucun moyen d'extinction spécifique n'est nécessaire, matériau incombustible.

Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux** Aucun.

### 5.3 Conseils pour les pompiers

Aucune protection particulière contre l'incendie n'est requise pour ce matériel.

Matériau incombustible, ne facilitera pas la combustion d'autres matières.

## SECTION 6. Mesures de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

#### Précautions individuelles

Éviter la formation de poussières. Dans le cas d'une exposition prolongée à des concentrations élevées de poussières en suspension, porter un appareil de protection respiratoire en conformité avec la législation nationale. Enlever et laver les vêtements souillés.

### 6.2 Précautions pour l'environnement

Pas d'exigences particulières.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Mouillez le déversement avec de l'eau pour éviter le balayage à sec, afin d'empêcher la formation de poussières. Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

## 6.4 Références à d'autres sections.

Utiliser un équipement de protection individuel comme indiqué dans la Section 8. Éliminer en conformité avec la section 13.

## SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuel comme indiqué dans la Section 8.  
Éviter la formation de poussières. Manipuler avec soin les sacs de manière à empêcher tout éclatement accidentel.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un masque anti-poussière.  
Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après utilisation.  
Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

### 7.2. Conditions de stockage sûr, y compris incompatibilités éventuelles

Conserver dans un endroit sec. Garder le récipient hermétiquement fermé. Conserver à une température de 5 à 35 ° C.  
Protéger de l'humidité.

### 7.3. Utilisation finale spécifique (s)

Cette charge est mélangée avec d'autres composants nécessaires pour produire la Charge Flowtex (Ne pas utiliser cette charge pour la couleur blanche).

Note : Les autres composants sont classés comme dangereux.

Traiter le mélange et l'application en conformité avec les fiches techniques correspondantes.

## SECTION 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Royaume-Uni limites d'exposition en milieu de travail (VLEP) :** 8 h pondérée dans le temps (VEMP)

Total des poussières inhalables 10 mg / m<sup>3</sup>

Total des poussières respirables 4 mg / m<sup>3</sup>

Silice cristalline respirable 0,1 mg / m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôle de l'exposition

**Mesures techniques pour réduire l'exposition:** Utilisation dans des zones bien ventilées.

<b>Protection respiratoire</b>	:	Normalement non nécessaire. Dans des sites mal ventilés et / ou dans des environnements poussiéreux, si la limite d'exposition est dépassée, porter un masque anti-poussière de particules.
<b>Protection des yeux</b>	:	Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes de sécurité avec protections latérales dans les cas où il existe un risque de pénétration et de blessures aux yeux.
<b>Protection des mains</b>	:	Aucun danger particulier pour ce composant. Une protection appropriée (gants, crème protectrice) est recommandé pour les travailleurs qui souffrent de dermatite ou de sensibilité cutanée.
<b>Protection corporelle</b>	:	Combinaison et chaussures de Sécurité.
<b>Mesures de protection</b>	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Gardez les vêtements de travail séparé. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	: Poudre / granulés mélangés	Densité relative	: Env. 2,75
Odeur	: inodore	Taux d'évaporation	: Non applicable
Point d'ébullition initial	: Non applicable	Limites d'explosivité	: Non applicable
Point éclair	: Non applicable	Oxydation	: Non oxydant (critères CEE)
Viscosité dynamique	: Non applicable	Solubilité	: Insoluble dans l'eau
Pression de vapeur	: Non applicable	miscibilité dans l'eau	: aucune

### 9.2 Autres informations

Pas de données.

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Inerte, non réactif.

**10.2 Stabilité chimique.** Chimiquement stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Le carbonate de calcium et magnésium réagit avec des acides formant du dioxyde de carbone.

**10.4 Conditions à éviter :** Conditions humides.

**10.5 Matières incompatibles** Acides.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** Aucun.

## SECTION 11. Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques.**

Matériau non classé dangereux conformément à la législation de l'UE.

Toxicité aiguë fondée : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion / irritation cutanée : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves / irritation : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains TSOC : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée TSOC : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Plus d'informations

Selon le type de manipulation et d'utilisation, de la silice cristalline alvéolaire en suspension peut être générée. L'inhalation prolongée et / ou massive de poussières de silice cristalline alvéolaire peut provoquer une fibrose pulmonaire, communément appelée silicose.

Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et l'essoufflement.

Ce produit doit être manipulé avec soin pour éviter la formation de poussières.

## SECTION 12. Informations écologiques

- 12.1. Toxicité :** Valeurs d'écotoxicité : valeurs spécifiques non disponibles.
- 12.2. Persistance et dégradabilité :** Non pertinent, matériau inorganique.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation :** Non pertinent, matériau inorganique.
- 12.4. Mobilité dans le sol** Non pertinent, matériau naturellement inorganique.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**  
Ce composant n'est pas identifié comme PBT ou vPvB, matériau inorganique.
- 12.6. Autres effets indésirables** Aucun effet indésirable spécifique connu.

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément aux règlements locaux et nationaux, sites d'enfouissement. Lorsque cela est possible, le recyclage est préférable à l'élimination.

- Produit inutilisé / déchets de nettoyage, etc.** : Déchet non dangereux. Dans l'UE, utiliser le List of Waste Catalogue (LoW) code: 080199
- Emballages contaminés** : Les contenants partiellement remplis doivent être éliminés comme le produit ci-dessus.
- Les contenants bien égouttés doivent être éliminés comme des déchets d'emballages non dangereux.  
Dans l'UE, utiliser le code (LoW) 150101 pour le papier.

## SECTION 14. Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU** Non applicable.
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies** Non applicable.
- 14.3 Classe de danger pour le transport (es)**  
ADR: Non classé.  
IMDG: Non classé.  
OACI / IATA: Non classé.  
RID: Non classé.
- 14.4 Groupe d'emballage** Non applicable.
- 14.5 Dangers pour l'environnement** Non pertinent.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

## SECTION 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations environnementales de sécurité, de santé / législation spécifique à la substance ou au mélange.

- Notes de Conseils britanniques** Limites d'exposition professionnelle EH40. Décembre 2011.
- Silice cristalline respirable: Phase 1 (EH75 / 4)  
Fiche d'information sur la construction n ° 36 (révision 1) CIS36 (Rev.1) - Silice

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet. Substance exemptée d'enregistrement.

### SECTION 16. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 et ses amendements. Les utilisateurs de nos produits doivent prendre les mesures appropriées pour s'assurer que leurs pratiques de travail sont conformes à la directive sur les substances dangereuses pour la santé (COSHH). Cette fiche technique ne remplace pas l'obligation pour l'utilisateur de fournir sa propre évaluation des risques en milieu professionnel requise par les exigences et les législations de santé et de sécurité.

**Historique :** Cette édition remplace la version 3, en date du 11 Février 2008.

Il y a des changements dans toutes les sections en raison de la nouvelle réglementation concernant le format des Fiches de Données de Sécurité (CE) n°453/210

#### Conseils de formation

Les agents doivent être formés à :

La manipulation et l'hygiène liée à l'utilisation de produits chimiques industriels.

L'utilisation correcte du produit.

Les procédures correctes de nettoyage et d'élimination des déchets.

#### Restrictions d'utilisation

Ce matériel est destiné à être utilisé par des applicateurs formés dans le cadre de l'utilisation d'un produit de revêtement de sol à base de résine.

D'autres composants du Charge Flowtex sont classés comme dangereux, l'application de la matière mélangée nécessite une formation aux méthodes de mélange et d'application.

#### Remarques

Prendre garde aux contaminations croisées lorsque différents produits sont utilisés dans le même emplacement.

Prendre en compte les règles de manipulation manuelle lorsqu'il s'agit de produit mélangé.

#### Sigles

ADR = Accord européen sur le Transport des Marchandises Dangereuses par Route.

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).

RID = Règlement international concernant le Transport des Marchandises Dangereuses par chemin de fer.

(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail).

IATA = Association internationale du transport aérien.

IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses.

REACH = enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et restriction des produits chimiques.

SGH = Système Général Harmonisé (système de classification de l'ONU adoptée dans le monde entier).

CLP = Classification, étiquetage et emballage (mise en œuvre du SGH UE).

**Remarque: En Juin 2015, toutes les fiches de données de sécurité de l'UE et l'étiquetage seront au format GHS / CLP uniquement.**

Cette fiche de données de sécurité est basée sur nos connaissances et notre expérience actuelle et est destinée à servir de guide pour la manipulation sans risque du produit concernant les aspects sanitaires et environnementaux.